



NANHRI RIGHTS REVIEW

Promoting Human Rights in Africa

NANHRI Newsletter, July – December 2014

In this issue:

ENGLISH SECTION

⇒ Message from the Executive Director to the Secretariat	2
⇒ Summary of NANHRI activities.....	3
⇒ CHRAGG hosts forum on implementation of <i>Luanda Guidelines</i>	4
⇒ Rwanda Human Rights Commission Trainings on human rights	5
⇒ Uganda Human Rights Commission (UHRC) opens new field office	6
⇒ National Commission on Human Rights and Freedoms of Cameroun Visits Yaounde Prison	7
⇒ National Council for Human Rights of Egypt Activities	7
⇒ Kenya curtailing work of civil Society/NGOs	8
⇒ South Africa needs to domesticate ICESCR	9

FRANÇAIS

⇒ Message du Directeur exécutif du RINADH.....	10
⇒ Monitoring des élections locales du 29 juin 2014 par le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme	11
⇒ Atelier d'information des députés sur la réforme de la CNDH du Mali.....	12
⇒ Lancement du forum des droits de l'homme en Côte d'Ivoire	13
⇒ L'AFCNDH et le HCDH renforcent les capacités des membres et du personnel de la CNDH du Burkina Faso.....	15
⇒ Tournée nationale de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Niger	16
⇒ Promotion des droits de l'homme : les étudiants de IHERIS sensibilisés sur les missions de la CNDH du Togo	17

Message from the Executive Director, NANHRI



At NANHRI, we are passionate about human rights in Africa and play our part to provide solutions to the many human rights challenges. NHRIs, being neither NGOs nor government, but independent, public bodies with a specific human rights focus, are at the center of the true and effective human rights architecture in Africa.

We envision an Africa where every country has a well functioning NHRI established in accordance with the *Paris Principles* contributing meaningfully to a continent characterised by human rights culture and justice for all. NANHRI endeavors to achieve the above vision by providing support, through national, sub-regional, regional and international co-operation, the establishment, strengthening and development of NHRIs in order to enable them to more effectively undertake their mandate of human rights monitoring, promotion, protection and advocacy.

Over the past seven years that NANHRI has been in existence, we, the NANHRI Secretariat and our members, have achieved a lot towards this vision. Beginning with a membership of 23 we have grown to 43 member NHRIs, with 18 now accredited as 'A' status NHRIs by the International Coordinating Committee of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights (ICC).

In this newsletter series, the NANHRI Secretariat seeks to share its member NHRI's work, success, challenges and lessons learnt in the course of carrying out their mandate in their respective countries.

As highlighted in this newsletter series, NHRIs are more conscious of the need to listen to the people at the grassroots, to ensure that their basic human needs are met and their dignity respected, through development of programmes that incorporate a human-rights based approach. There is also encouragement in the greater appreciation of the role that NHRIs play in promoting and protecting human rights nationally, regionally and internationally.

While acknowledging the significant human rights challenges that face the African continent and the institutions that support the realization of these rights, NANHRI remains optimistic of the future.

Mr. Gilbert Sebihogo,
EXECUTIVE DIRECTOR .

Summary of NANHRI Activities

In the second half of 2014, the NANHRI Secretariat continued to implement activities based on the 2014 Work plan and achieved results using different strategies highlighted in the current 2012-2014 Strategic Plan. The activities were supported by funds from member NHRI contributions, partners like, the MacArthur Foundation, the Swedish International Development Cooperation Agency through the Raoul Wallenberg Institute, and the European Union through the Association for the Prevention of Torture (APT).

These activities include:

- ◆ The Strategic Planning Session from 2nd—5th July 2014. NANHRI Secretariat with the support of the Steering Committee, initiated the strategic planning process for the year 2015-2019.
- ◆ Developing a database of member institution profiles on NANHRI website by HURIDOCS
- ◆ The Joint NANHRI/RWI Blended Learning Foundation Course for African NHRIs, Dar-es-Salaam, Tanzania, from 10th -14th November, 2014.
- ◆ The Joint NANHRI/KAS Stakeholders Conference on Budgetary Control, Corruption and Human Rights in Africa, Entebbe, Uganda, from 23rd -24th July, 2014.
- ◆ The Joint NANHRI/RWI Thematic Training Workshop for African NHRIs on Monitoring the Promotion and Protection of the Rights of Persons with Disabilities' in Kampala, Uganda from, 25th - 27th August, 2014.
- ◆ During the workshop, participants contributed to the development of the monitoring tool aimed at helping African NHRIs to monitor the implementation of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities in the framework of Art 33 (2) of the CRPD.
- ◆ Training Session on "*The Role of African NHRIs in Training of Public Officials in Torture Prevention*", Yaoundé, Cameroon from 17th -18th November, 2014.

CHRAGG Hosts Forum on the Implementation of *Luanda Guidelines*

By Germanus Joseph –Principle Investigation Officer in charge of Communication , CHRAGG



Participants pose for a group photo: Seated L-R, UNDP Regional Office's representative, Ms. Evelyn Edroma, ACHPR Special Rapporteur on Prisons and Conditions of Detention, Hon. Med Kaggwa, the former ACHPR Commissioner, Hon. Bahame Tom Nyanduga and CHRAGG's Commissioner, Hon. Ali Hassan Rajab.

The Tanzania Commission for Human Rights and Good Governance (CHRAGG), with support from the UNDP Regional Office, and African Policing Civilian Oversight Forum (APCOF) hosted a two-day high-level national discussion on the implementation of the African Commission on Human and Peoples Rights (ACHPR) guidelines on arrest, police custody, and pre-trial detention in Africa, commonly known as the *Luanda Guidelines*.

The forum held from 20th -21st August, 2014 in Dar es Salaam, brought together 35 participants drawn from Tanzania's criminal justice system; police, prison, judiciary, office of the Attorney General, civil society and CHRAGG.

Other participants were; ACHPR Special Rapporteur on Prisons and Conditions of Detention, Hon. Med Kaggwa, and representatives from UNDP regional office for Africa and the South African-

based African Policing Civilian Oversight Forum (APCOF).

Speaking at the forum, Hon. Kaggwa noted that the implementation of the *Luanda Guidelines* will help in improving Tanzania's pre-justice system. The stakeholders highlighted challenges facing the criminal justice system and opportunities for reforms through legislative, policy and administrative measures, as ways of domesticating the *Guidelines*.

The *Luanda Guidelines* were adopted in April, 2014 by the ACHPR during its 55th Ordinary Session which took place in Luanda, Angola, whereby all state parties are required to implement them as a framework for reforming their criminal justice systems.

Rwanda National Commission for Human Rights Trains Thousands on Human Rights

By Pauline Nyiramana – Administration Assistant to Chairperson.



Police officers and the National Commission for Human Rights officials pose for a group photo.

The Rwanda National Commission for Human Rights trained and sensitized over 38,000 people throughout the country on human rights principles. The training workshops and seminars on human rights were delivered to diverse stakeholders including; religious leaders, security officers, persons with disabilities, people with living with HIV/Aids and health professionals.

Moreover, the Commission also trained representatives from local authorities, taxi motor riders, police, judicial officers and journalists.

Apart from the trainings, the Commission prepared and submitted to the Parliament written views on four (4) bills namely; the draft law disaster management, draft law on matrimonial regimes, family donations and successions, draft law governing the organization of pension scheme and the draft law governing the organization of the community based health insurance scheme.

The National Commission also followed up on 399 complaints that were not solved during the previous year and received 870 new complaints. Additionally, Commission analyzed 110 complaints and forwarded them to the relevant authorities, while the rest of the cases are still under investigation.

Moreover, the Commission also appeared in court for 13 cases it had lodged, regarding the right to be recognized by parent, right to life, right to property, non-discrimination and rape. The Commission won in two of the cases while the rest are still on trial.

Finally, the Commission visited places of detention in order to monitor the respect for the rights of detainees and prisoners. This is in addition to monitoring the parliamentary elections to ensure that they were free and fair.



Members of Health Centre Committee being trained on human rights.

Uganda Human Rights Commission (UHRC) Opens New Field Office in Lake Victoria Island

By Florence Munyirwa – Public Affairs Manager; Uganda Human Rights Commission

The Uganda Human Rights Commission (UHRC) on 3rd August, 2014, opened a new field office in the Lake Victoria Island District of Kalangala.

The field office is manned two members staff, and it is expected to greatly improve the protection and promotion of human rights within

the Island. This is the 9th field office to be opened by UHRC, in addition to 10 regional offices across the country.

Since its inception, the new office has been receiving complaints of human rights violations, and has offered advice to clients and conducted community human rights sensitization meetings.

The field office has also inspected a number of places of detention, including Kalangala Prison, Kalangala Police Station, Kyagalanyi Police Post, Kasekulo Police Post, Bumanji Police Post and Health Centres of Kalangala and Kasekulo.

In addition, the office has followed up on the functionality, awareness and District work plans for human rights compliance and participated during District Coordination Committee meetings. The office has also formed a Human Rights and Peace Club at St. Charles Lwanga Secondary School.



Plans are underway to expand its interventions beyond the Kalangala Main Island to include the other islands, in addition to and carrying out mobile complaints handling clinics throughout the District.

The office also plans to work with the Kalangala Police Community Liaison Office to conduct joint radio programmes using local community radio stations.

Further, the field office plans to train security personnel especially Police and Prison staff on their role in protecting and promoting the rights of the citizens.

National Commission on Human Rights and Freedoms of Cameroun Visits Yaounde Prison

By Paul Ndemaloah , NCHRF.

Within the framework of the regular visits and inspection of detention conditions, the National Commission on Human Rights and Freedoms took interest in specific categories of inmates at the Yaounde Central Prison, Kondengui.

The special categories inmates are those infected by tuberculoses, those at the infirmary, minors and others with special needs.

During the inspection, the Commission also presented gifts to the inmates. The gifts included; soap, milk, fruits, bread, bathing sandals. The Commission's team was led by Mrs Abunaw Marie Kwamu Nana, who promised the inmates that they will get justice through fair trial. She encouraged the inmates be disciplined and avoid harmful practices that could render their detention conditions disturbing.

During the visit, the Commission also had a chance to interact with some of the 98 the minors held at the prison. Zong Titus, the coordinator of the minor's quarter informed the Commission that the minors were aged between 14 – 18 years, and that majority are attending the prison managed primary and secondary schools.



National Commission visit to Yaounde Central Prison, Kondengui .

National Council for Human Rights Undertakes Numerous Activities

By Mostafa Medan – Media Department , NCHR

The National Council for Human Rights (NCHR), organized a number of activities, both at national and regional levels.

At national level, the Council undertook activities in coordination with relevant authorities, NGOs and other stakeholders. Some of the activities undertaken include; the publishing of the Council fact-finding missions on the incidents following the 30th June, 2013 Revolution; publishing of the Rabaa sit-in Dispersal Report; observing and monitoring presidential elections; establishing branches in different regions to receive citizens' complaints, and visiting different prisons, detention centers and juveniles.

The Council also submitted the Universal Periodic Review Report, in addition to conducting 12 workshops and seminars on transitional justice, legal rights of persons with disabilities, parliamentary elections, combating corruption, and fair trial guarantees.

On regional level, the Council took over the rotational presidency of the Arab Network of Human Rights from the Moroccan Institute for Human Rights. As President of the Network, the Council organized a meeting on 20th October, 2014 in Cairo to discuss the human rights implications of the Israel War on Gaza; Palestine.

Government of Kenya should rethink on its stand against Civil Society /NGOs

By Emeripus John - Senior Public Affairs & Communication Officer ; Kenya National Commission on Human Rights (KNCHR)

The government of Kenya is proposing a myriad of amendments to the Public Benefits Organization (PBO) Act 2013, and the security laws which will affect the work of the civil society/non-governmental organizations negatively.

These amendments are seen by the NGO's/civil society , ordinary citizens, and the opposition as a deliberate attempt by the government to silence dissenting voices especially those funded by foreign donors, on claims that they are focused on destabilizing the government and supporting terror and criminal activities as alleged by the President Uhuru Kenyatta during 20th October *Mashujaa Day* celebrations. However, the civil society believes the government wants to curtail its rights and freedoms as envisaged in the Kenya's Constitution under the Bill of Rights.

The amendments Public Benefits Organization (PBO) Act 2013 will see the foreign funding to NGOs/Civil society limited to not more than the 15 percent. to the organizations as foreign agents and not to cap how much they receive from donors. The civil society/NGOs believe that the proposed amendments are made in bad faith in bad faith as government operatives have accused civil society groups fixing the president at the Hague based International Criminal Court (ICC).

While it cannot be refuted that some NGO's have ill intentions and others are money minting machines, the blanket punitive judgment insults the positive development initiatives the civil society/NGO's have carried out over the years.

The Civil society /NGOs have played a prominent role in the democratization and development of Kenya. In a 2009 survey released by the *Development Policy Management Forum (DPMF): Social Policy Development and Governance in Kenya*, notes that that NGOs “perform a complementary role to the government in providing social services,” adding that the NGO-State relationship is much close when NGOs concentrate on development issues like; providing clean water, health services and education. The same cannot be said when an NGO involves in advocacy work, national security and agitating for human rights as the government high handedness and double standards come into display. The NGOs are castigated as conspirators working with foreign donors to undermine the country's sovereignty and sow seeds of instability

Over the years NGOs have provided critical social amenities to the marginalized and neglected regions through drilling boreholes, construction of toilets, provision of mother to child care, promoting girl child education and the fight against Female Genital Mutilation. Advocacy based civil society groupings have been significant in ensuring proper governance, respect for human rights and promotion of democracy through freedom of speech and assembly especially in the last three decades.

NGOs also provide employment to thousands of Kenyans involved in humanitarian work. It is therefore imperative for the government to provide an NGO policy and legislative framework that will provide a clear and free working environment in which their roles complement for the benefit of the marginalized and the poor.

South Africa Needs to Domesticating ICESCR

By Mohamed Shafie Ameerma, Commissioner, South African Human Rights Commission (SAHRC)

South Africa celebrated 20 years of constitutional Democracy on October 2014, it was perhaps right month for introspection for all South Africans to make a clarion call to the government of the Republic of South Africa to consider ratifying and domesticating into our law, the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR).

This was significant in that, over 20 years ago, on 3rd October 1994, South Africa signed the ICESCR. It was also in the month of October, where another historical milestone addressing housing challenges in South Africa occurred, when 14 years ago, the South African Constitutional Court delivered the landmark judgment on socio-economic rights in *the Grootboom (housing) case*.

The *Grootboom case* crystallised the transformation of the law on housing and evictions in South Africa. However, the principles encapsulated in that historic landmark (housing) judgment and the state's housing legislation, continue to ring hollow, to people who have to bear the brunt of evictions and demolitions.

The jurisprudential pronouncements of the South African courts in relation to the constitutional right of access to adequate housing has revealed that through giving content to the substantive provisions in the Constitution, and through interpretation of the progressive legislative framework, the courts have infused new normative legal requirements to eviction matters in South Africa.

These legal requirements include, *inter alia*, the need to meaningfully engage, with affected communities, and the state's obligation to provide alternative accommodation where the unlawful occupiers would be rendered homeless as a result of eviction. Thus, as a result of the innovative interpretation, the courts have created a 'new cluster of relationships between the parties involved in eviction proceedings.'

However, notwithstanding this, people in South Africa are still at risk of being arbitrarily evicted or having their homes demolished. This begs the question of why after twenty years into a democracy, unlawful evictions feature all year round in South Africa, especially, such as the most recent 2014 Lwandle evictions that were carried out by the South African National Roads Agency Limited has revealed.

The answer appears to simply lie in the fact that South Africa has not ratified the ICESCR. Indeed, it has been noted that notwithstanding the non-ratification of the ICESCR by South Africa, there is room for an interpretive approach to give teeth to the value of the rights enshrined in the Constitution as the courts may use binding, as well as non-binding laws, as tools of interpretation. (*see S v Makwanyane and Another 1995 (3) SA 391 (CC), para 35, and Government of the Republic of South Africa and Others v Grootboom and Others 2000 (11) BCLR 1169, para 26*).

However, ratification of the ICESCR would make it mandatory for the South African courts to consider the principles enshrined in this covenant when interpreting these rights i.e. the right to housing, as enshrined and entrenched in the Constitution.

This will therefore logically mean that South Africa's jurisprudence will have to be in sync with these international treaty obligations as encapsulated in the ICESCR.

By ratifying and domesticating the ICESCR into our law, it will mean that the General Comments issued by the CESCR will become a significant tool in assisting our courts in maintaining a consistent jurisprudential line of march giving effect to South Africa's domestic laws and policies and South Africa's (international) obligations under the ICESCR (Liebenberg, 1995).

As a result of the ratification of the ICESCR, South Africa will have to, at the very least, provide a bare minimum protection to socio-economic rights, such as basic shelter and housing.

In conclusion, by South Africa domesticating the ICESCR Convention and signing it into our law, it will also provide a platform for the South African Human Rights Commission to *de facto* exercise its *de jure* power to 'monitor the implementation of, and compliance with, regional and international conventions and treaties, regional and international charters relating to the objects of the Commission. (South African Human Rights Commission Act 40 of 2013 [section 13 (1) (b) (vi)], and *thereby to transform society, secure rights and restore dignity, for Without rights there cannot be freedom Without freedom there cannot be development Without development there cannot be transformation*).

FRANÇAIS

Message du Directeur exécutif du RINADH



Au niveau du RINADH, nous sommes passionnés au sujet des droits de l'homme en Afrique et jouons notre rôle en vue de fournir des solutions aux défis imposés aux droits de l'homme.

Les INDH n'étant pas des ONG ni des gouvernements, mais plutôt des entités publiques indépendantes ayant pour priorité spécifique les droits des l'homme ; sont au centre d'une architecture réelle et effective de la culture des droits de l'homme en Afrique.

Nous avons pour vision l'Afrique où chaque pays possède une institution nationale des droits de l'homme fiable établie selon les Principes de Paris et contribuant de manière significative à un continent caractérisé par la culture des droits de l'homme et la justice pour tous. .

Le RINADH s'évertue à réaliser cette vision en soutenant à travers la coopération nationale, sous-régionale, régionale et international la mise en place, le renforcement et le développement des institutions nationales de droits de l'homme afin de leur permettre d'entreprendre de manière effective leur mandat de promotion, protection et plaidoyer et surveillance des droits de l'homme..

Au cours des Sept années passées d'existence du RINADH, nous du Secrétariat du RINADH et les membres du RINADH, avons accompli beaucoup des réalisations en vue d'atteindre cette vision. Nous sommes passés de 23 à 43 INDH membres parmi lesquelles 18 sont maintenant accréditées au statut A par le CIC. .

Dans ce bulletin d'information, le Secrétariat du RINADH voudrait partager avec vous le travail de ses INDH membres, les réalisations, défis et leçons apprises au cours de la mise en oeuvre de leur mandat dans leurs pays respectifs. .

Comme souligné dans ce bulletin, les INDH sont plus conscientes de besoin de prêter l'oreille à la population au niveau le plus bas, afin de s'assurer que leurs droits et besoins de base sont garantis et leur dignité respectée, à travers l'élaboration des programmes utilisant l'approche basée sur les droits de l'homme. Il est aussi encourageant de remarquer l'appréciation croissante du rôle que les INDH jouent dans la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national, régional et international.

Quand bien même nous sommes conscients des défis des droits de l'homme auxquels l'Afrique et les institutions des droits de l'homme font face, le RINADH garde l'espoir dans l'avenir.

**Mr. Gilbert Sebihogo,
DIRECTEUR EXECUTIF.**

Monitoring des élections locales du 29 juin 2014 par le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme

Par M. Jacob Sêq NGOM ; Chargé de programmes , CSDH

Le 17 juin 2014, le CSDH en partenariat avec le REAV-POL, a organisé une conférence de presse au siège de l'institution avec la participation de la société civile (RADI, RADDHO, ONDH, Amnesty International/ Sénégal, M23, Association des Imams et Oulémas du Sénégal). Cette conférence de presse a été l'occasion du lancement de la campagne contre les violences durant les élections locales du 29 juin 2014.



Point de presse du lancement de la campagne contre la non violence le 17 juin 2014 .

C'est ainsi que des messages contre la violence politique sous formes de spots et de bannières ont été confectionnés et publiés dans les médias et dans lesquels le Cardinal Théodore Adrien Sarr, l'Imam EL Hadji Omar DIENE de l'Association des Imams et Oulémas du Sénégal, le Grand Serigne de Dakar Pape Ibrahima DIAGNE et les musiciens rappers Gunman Xuman et Mohamed Simon KOUKA ont porté leur voix pour appeler à la non violence et inviter à la paix et à des élections apaisées.

Dès le 18 Juin 2014, Le CSDH a mis en place un dispositif de monitoring de la violence avant, pendant et après la période de campagne électorale. Ainsi, deux équipes ont été mises en place, une équipe de monitoring chargée de recueillir les informations relatives à la violence à partir des médias (internet, presse écrite, radios et chaînes de télévision) et une équipe mobile d'investigation et de vérification des informations obtenues.

Ces équipes ont répertorié des foyers de tensions récurrents dans les régions comme à : Dakar (Grand Yoff, P.A, Guédiawaye, Pikine, Médina, Rufisque...), Kédougou, Matam (Ogo, Podor), Tambacounda avec plusieurs blessés, Thiès (Pout, Ndiéyéne Sirakh, Tivaouane), Diourbel (Touba, Ndiindy), Fatick, Matam, Ziguinchor. Le

29 juin 2014, jour du scrutin, le même dispositif a été reconduit et renforcé par la signature d'un protocole d'accord de partenariat avec la RADDHO afin que les équipes du CSDH puissent travailler en étroite collaboration avec les Responsables régionaux, chefs d'équipes des observateurs régionaux de la RADDHO, pour le recueil et la vérification des informations relatives aux violences électorales, le jour du scrutin. Il a été répertorié beaucoup de violences : verbales, physiques, matérielles et morales ; elles sont caractérisées par des insultes, jets de pierres et parfois de véritables batailles rangées entre militants.

D'une manière générale, le CSDH estime que le scrutin du 29 juin 2014 s'est déroulé dans le calme et la sérénité dans la quasi-totalité du territoire national, hormis quelques couacs et dysfonctionnements dans l'organisation et le déroulement du vote dans certaines régions qui pouvaient susciter la violence notamment : la ressemblance des bulletins, le manque d'enveloppe, le démarrage tardif du vote, l'absence de membre de bureau de vote, des cas de transferts d'électeurs et d'achat de conscience.

Atelier d'information des députés sur la réforme de la CNDH du Mali

Par Madame Kadidia Sangaré Coulibaly – Présidente ; CNDH



Il s'agissait de bien outiller les députés afin qu'ils puissent adopter la loi créant la nouvelle Commission Nationale des Droits l'Homme (CNDH) pour la rendre conforme aux principes de Paris afin que celle ci soit accréditée avec le statut A. L'activité s'est déroulée les 17 et 18 octobre 2014 au Grand Hôtel de Bamako.

La cérémonie d'ouverture était présidée par le Ministre de la Justice, garde des sceaux et de la promotion des Droits de l'Homme en présence du vice président de l'Assemblée Nationale. La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Mali est actuellement dans un processus de refondation.

Malgré la volonté politique affirmée, l'Etat ne parvient pas à assurer l'autonomie nécessaire à la Commission. Les membres du parlement qui ont une influence certaine sur le pouvoir exécutif seraient de bons alliés pour soutenir cette réforme.

C'est pourquoi, la CNDH a organisé cette activité afin que les élus de la nation soient bien imprégnés du rôle et de l'importance d'une Commission Nationale des droits de l'homme conforme aux principes de Paris.

Et qu'il puisse adopter la nouvelle loi qui sera déposée bientôt par le Gouvernement.

La CNDH remercie l'Ambassade Royale du Danemark, et l'Institut Danois des Droits de l'homme qui ont apporté un appui tant financier et technique à la réalisation de cet atelier.

Lancement du Forum des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire

Par Madame Paulette Badjo Ezouehu- Présidente , Commission Nationale des Droits de l'Homme



De gauche à droite, à la table de séance, le représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, M. Jean Fructueux Bako, la Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies, Madame Aïchatou Mindaoudou, la Présidente de la CNDHCI, Madame Ezouehu Paulette Badjo et le Chef de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUC, M. Eugène Nindorera.

A l'initiative de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI), et avec l'appui de la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI, le lancement du Forum sur les Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire a eu lieu le vendredi 9 octobre 2014, au CERAO, dans la commune de Cocody, sous la présidence effective de la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies, Madame Aïchatou MINDAOU DOU.

Cette activité a réuni plus d'une trentaine d'organisations de la société civile, des représentants des agences des Nations Unies, des ministères de la justice et de l'intérieur. En prélude à celle-ci, une table-ronde sur le thème « protéger l'espace de la société civile pour une meilleure garantie des Droits de l'Homme », organisée à l'initiative conjointe de l'ONUCI et de la CNDHCI, a réuni le 5 octobre 2014, l'ensemble de la communauté des acteurs et des organisations œuvrant pour la pro-

motion et la protection des droits de l'homme.

Le Forum est un mécanisme de consultation et de concertation entre acteurs nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme. Ce cadre d'expression vise à mettre en œuvre des stratégies communes d'actions pour renforcer le système national de promotion et de protection des droits de l'homme.

Les trois intervenants à l'ouverture de la cérémonie de lancement de ce forum ont, de façon solidaire, salué l'opportunité de cette initiative et ont formulé, comme Madame la Présidente de la CNDHCI, EZOU EHU Paulette BADJO, « de grands espoirs sur la vitalité de ce cadre d'échanges et de concertation pour bâtir des stratégies susceptibles de renforcer le système national de promotion et de protection des droits de l'homme ».

Suite Page.14....

Suite de la page. 13



La Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies, Madame Aïchatou Mindaoudou, la Présidente de la CNDHCI, Madame Ezouehu Paulette Badjo et le Chef de la Division des Droits de l'Homme de l'ONU, M. Eugène Nindorera ont œuvré activement à la création du Forum ivoirien des Droits de l'Homme.

La Présidente de la CNDHCI, a par ailleurs notamment engagé, *«la responsabilité et la disponibilité de la CNDHCI, pour le succès de cette entreprise commune, exclusivement destinée à l'examen des questions liées aux Droits de l'Homme, en dehors de toutes considérations partisans ».*

Quant à Monsieur Jean-Fructueux BAKO, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la Justice, des droits de l'homme et des libertés publiques, il a exprimé sa conviction en ce que le forum aidera à *« renforcer davantage la loi portant protection des défenseurs des droits de l'homme »* et contribuera à *« dynamiser (leur) rôle d'éducation des masses et de contrôle de l'action publique et institutionnelle ».*

Madame la Représentante Spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies, Aïchatou MINDAOU-DOU, a félicité la CNDHCI qui assure la coordination de ce forum, *« pour l'idée de mettre en place avec les ONG et le gouvernement, un espace*

national d'échanges entre les acteurs nationaux sur les questions des droits de l'homme ».

Elle a rappelé que les Organisations de la société civile, à l'instar des autres acteurs sociaux, avaient *« un rôle à jouer en vue de la tenue d'élections crédibles, démocratiques et paisibles en 2015 ».*

Faisant suite aux allocutions, une séance plénière a ensuite été consacrée à l'examen des principales conclusions de la table-ronde du 5 mai 2014 et à la validation des termes de référence du Forum.

A l'issue de ces réflexions, les participants ont adopté trois grandes résolutions : la création du forum des Droits de l'Homme, la mise en œuvre d'un plan d'action pour les élections de 2015 et la mise en place d'un mécanisme d'alerte/information rapide.

L'AFCDNH et le HCDH renforcent les capacités des membres et du personnel de la CNDH du Burkina Faso

Par M. Thierry D. A. Yameogo – Attaché en Droits Humains, CNDH

Après une formation de base à la suite d'un atelier sur la protection nationale des droits de l'homme tenue en janvier 2014, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH-Burkina) avait envisagé la tenue d'une autre formation de renforcement des capacités de ses membres sur la mise en œuvre de son mandat au regard des systèmes de protection des droits de l'homme au plan international, régional et surtout national.

La session de formation a été structurée de façon à aborder les questions pertinentes des droits de l'homme dans le contexte burkinabé ainsi que les conditions pour une pleine efficacité de la CNDH dans la mise en œuvre de son mandat tant au plan national, régional qu'international. Si le but ultime est de parvenir à une promotion et une protection efficace des droits de l'homme, la Commission a également inscrit parmi ses priorités, son accréditation et sa réintégration au CIC, statut qu'elle a perdu depuis octobre 2009. Dans cette perspective, il a été procédé, au cours de l'atelier, à une analyse de la CNDH pour en évaluer la conformité aux Principes de Paris et aux bonnes pratiques sur le plan institutionnel, organisationnel, opérationnel et fonctionnel.

Ainsi, du 1^{er} au 04 juillet 2014, s'est tenu dans la salle de conférence de JOLY HOTEL à Ouagadougou, l'atelier de formation des membres et du personnel de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) du Burkina Faso. L'atelier a été organisé par le Bureau Régional du Haut Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO-HCDH) basé à Dakar, en partenariat avec l'Association Francophone des Commissions Nationales des droits humains (AFCDNH) et le HCDH de Genève.

Il a regroupé pour la formation, outre les membres et le personnel de la CNDH BURKINA, des représentations d'organisations de la société civile burkinabè. La formation a été assurée par des experts du HCDH de Genève (Monsieur Bamazi Simplicie TCHAA de la section des INDH et des mécanismes régionaux et Monsieur Benjamin HOUNTON du BRAO-HCDH à Dakar), appuyés par un expert de l'AFCDNH en la personne de



Photo de famille

Monsieur Koffi KOUNTE, ancien président de la CNDH du Togo, ainsi que des experts nationaux et des personnes ressources.

Conformément au programme, l'atelier, tenu en quatre (04) jours, a été articulé en trois (04) sessions que sont : Les systèmes international, régional et national des droits de l'homme ; conditions d'efficacité de la CNDH ; conditions d'indépendance et de crédibilité de la CNDH ; planification stratégique.

Au terme de la rencontre et en rapport avec les priorités, les participants sont parvenus à des propositions à valoir au titre des recommandations de l'atelier :

Recommandation 1 : La nécessité de la relecture dans l'avenir, de la loi 062-2009 portant institution de la CNDH en vue de son amélioration plus conforme à sa mission et à son indépendance ainsi qu'à la permanence de ses membres ;

Recommandation 2 : La nécessité d'engager un plaidoyer national auprès des plus hautes autorités politiques, administratives, coutumières et confessionnelles en vue d'une relance effective de la Commission dans ses pléines attributions ;

Recommandation 3 : La nécessité de convoquer un forum national sur le rôle, la mission et la place de la CNDH dans une société burkinabè respectueuse de valeurs et de la justice, associant les OSC et les partenaires techniques et financiers, sanctionné par un plan d'action de mise en œuvre des orientations du forum ;

Recommandation 4 : La régularisation de la situation financière et administrative actuelle marquée par un retard dans le déblocage de la dotation budgétaire 2014 ;

Recommandation 5 : L'appui indispensable du PNUD, du HCDH et du BRAO à la CNDH en vue de l'exécution de ses missions et des impératifs actuels.

Tournée nationale de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Niger

Par M Ibrahim Abdou Tikiré – Attaché de Presse ; Commission Nationale des Droits de l'Homme

Mieux se faire connaître et s'enquérir des conditions de détention dans les maisons d'arrêt du Niger

Un an après son installation, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a menée plusieurs activités dont entre autres la tournée nationale qui a concerné l'ensemble des huit régions du Niger. Dans le Niger profond, le président de la CNDH et les membres de la délégation ont eu un agenda chargé.

Concernant les rencontres, le Pr Khalid Ikhiri a eu des réunions avec les autorités, les Forces de Défense et de Sécurité, les magistrats, les acteurs de la société civile œuvrant dans le cadre de la promotion et la protection des droits humains, les chefs traditionnels, la communauté universitaire, et les scolaires.

Les échanges ont porté sur les missions, le fonctionnement, les attributions de la CNDH. Institution de la république, la CNDH a été créée conformément aux principes de Paris qui exigent que les institutions chargées de la promotion et la protection des droits humains soient pluralistes. A chaque étape, les participants ont posé des questions et ont formulé des suggestions pour le fonctionnement de la CNDH. Ils ont aussi salué la démarche de terrain adoptée par les responsables de la CNDH.

Visite dans les maisons d'arrêt du Niger

En plus des rencontres, la délégation de la CNDH s'est rendue dans plusieurs prisons du pays. En effet, conformément à la Loi fondamentale de notre pays, la Commission Nationale des Droits Humains a le plein droit d'effectuer des visites régulières, notifiées ou inopinées dans les lieux de détention et formuler des recommandations à l'endroit des autorités compétentes.

C'est pourquoi à chaque étape, la délégation de la CNDH conduite par son président le Professeur Khalid Ikhiri a visité d'abord les différentes cellules des prisons, puis des échanges directs avec les prisonniers et l'administration pénitentiaire.

Partout où elle est passée, la mission de la Commission Nationale des Droits Humains a reçu de la part des détenus, chefs de chambre des explications claires et détaillées sur les conditions de leur détention.



Visite dans une prison .

Les problèmes essentiels relevés par les détenus sont relatifs à la lenteur dans le jugement ; la forte concentration de la population. C'est dire qu'il y a des quartiers où des chambres accueillent deux (2) fois ou plus de leur capacité. "Nous n'avons pas de problème concernant l'alimentation. S'il y a un problème, c'est assurément au niveau de la lenteur de la justice. Les visites des parents ou connaissances sont permises sauf si le détenu commet quelque chose de grave étant dans la prison" nous confie un chef de chambre. En effet, les chefs de chambre sont désignés par les responsables de force de sécurité selon des critères bien précis.

Tirant la synthèse de ces visites, le président de la CNDH Pr. Khalid Ikhiri a « relevé que les détenus se plaignent surtout de la lenteur de la justice dans le traitement des dossiers ». Un autre problème crucial, c'est que les prisonniers n'ont pas la possibilité de s'exprimer du point de vue des activités manuelles.

« Nous sommes sortis de ces visites avec un certain nombre d'informations à partir desquelles des recommandations seront minutieusement formulées aux autorités publiques pour que les conditions de détention soient améliorées » a-t-il ajouté. Il faut garder à l'esprit que la prison ; les centres hospitaliers sont des maisons de tous les citoyens. "Nous devons ensemble faire en sorte que ces endroits puissent être des lieux humanisés ", a conclu le président du CNDH Pr Khalid Ikhiri.

Promotion des droits de l'homme : les étudiants de IHERIS sensibilisés sur les missions de la CNDH du Togo

Par M. Innocent Popole – Journaliste-Conseiller en Communication; Commission Nationale des Droits de l'Homme

Pour commémorer l'anniversaire de l'installation officielle des tout premiers membres de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), et l'entrée en vigueur de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la CNDH a organisé une causerie-débats le mardi 21 octobre 2014 à l'intention des étudiants de l'Institut des Hautes Etudes de Relations Internationales et Stratégiques (IHERIS). Cette rencontre qui s'est déroulée dans les locaux dudit Institut a été présidée par la Vice-présidente de la CNDH, Madame Célestine Akouavi AÏDAM-AMAGBEGNON, en présence du Directeur académique, Professeur WOLOU Komi, et du Vice-président de l'Institut, Monsieur KAKPO Yawo Sényébia.

Cette causerie-débats s'inscrit dans le cadre du programme de promotion des droits de l'homme dans les écoles et universités du pays, lancé depuis novembre 2013 par la CNDH. Après plus d'un quart de siècle d'existence, aussi bien la Charte que la loi organique régissant la CNDH ne semblent pas suffisamment connues. Raison pour laquelle à l'occasion de l'anniversaire de l'installation officielle des premiers membres de la Commission et de l'entrée en vigueur de la Charte, la CNDH a décidé de faire leur promotion. A travers deux communications portant sur la CNDH et sur la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les étudiants ont été éduqués sur leurs droits en tant qu'être humain.

Monsieur Gildas Koffi ALIKIZANG, Chef de la Division promotion des droits de l'homme à la CNDH a expliqué aux étudiants les missions dévolues à la CNDH et comment cette institution peut être saisie en cas de violation d'un quelconque droit de l'homme. Monsieur WOLOU Sourou, Secrétaire Administratif de la CNDH a, pour sa part, fait la genèse de l'adoption de la Charte Africaine, puis rappelé son contenu. Entrée en vigueur le 21 octobre 1986, soit un an avant l'installation de la CNDH, cette Charte est composée de 68 articles subdivisés en trois grandes parties.

La première partie est relative aux droits et devoirs, la deuxième partie concerne les mesures de sauvegarde ou de mise en œuvre de la Charte, telles que la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples mise en place en 1987 avec son siège à Banjul en Gambie.

La troisième partie concerne les dispositions diverses, relatives entre autres, à la procédure de modification ou de révision de la charte, et à l'adoption de protocoles ou accords particuliers se rapportant à la Charte, etc. le conférencier a aussi rappelé les deux protocoles, à la Charte, notamment le protocole portant sur les droits de la femme en Afrique et celui relatif à la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples.

Une des caractéristiques de Cette Charte, est qu'elle fusionne dans un même texte, les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et les droits des peuples. Elle met aussi un accent sur les spécificités africaines, notamment le respect des parents, l'assistance aux parents.

A l'ouverture de la rencontre, le Directeur académique de IHERIS, Professeur WOLOU Komi s'est réjoui du choix de son établissement pour cette rencontre d'échange qui participe selon lui, à la formation civique et citoyenne des étudiants.

La Vice-présidente de la CNDH, Madame Célestine Akouavi AÏDAM-AMAGBEGNON pour sa part a reconnu que "le chemin des droits de l'homme est un immense chantier qu'on ne finit jamais d'explorer". Aussi a-t-elle réaffirmé la détermination de son institution d'introduire chez les jeunes, relève de demain, les notions et les vertus de droits de l'homme, pour une société paisible, respectueuse des valeurs humaines.

Feedback

*We would like your feedback on this Newsletter ,
Send your comments , questions or suggestions to ;*

Email: info@nanhri.org

Visit our Website: www.nanhri.org

P.O. Box 74359-00200 Nairobi, Kenya.

Connect with us:

Facebook: <https://www.facebook.com/NANHRI>

Twitter : <https://twitter.com/NANHRI40>